

DELIBERATION N° 91/12-09 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE/RECOURS N° 91.1124

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'un nouveau recours vient d'être déposé au Tribunal Administratif de NANCY (requête N° 91.1124) au sujet de l'indemnisation de Madame BERTRAND Evelyne.

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que cette indemnisation, mandatée pour un montant de 13 133 F le 4 Juillet 1991, a fait l'objet d'un rejet de la part du Trésor. Le comptable public (responsable sur ses propres deniers) a estimé que ce montant découlait d'un "calcul de liquidation erroné".

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour et 4 contre, décide :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,*
- de désigner Maître THIRY pour défendre les intérêts de la Commune,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.*